

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2014.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16 et 17 juin 2014.**

**2014 R. 104 G** - Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein du Conseil inter académique d'Ile-de-France de l'Education nationale.

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général et son additif en date du 3 juin 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein du Conseil inter académique d'Ile-de-France de l'Education nationale :

Mme Alexandra CORDEBARD titulaire, en remplacement de Mme Annick OLIVIER, désignée les 19 et 20 mai 2014.